

Rapport d'activités

mars 2013 - mars 2014

Congrès annuel de l'USP

28, 29 et 30 mars 2014 à Paris

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

Je dois dire à quel point ce rapport a été difficile à écrire parce qu'il m'a ramené à la disparition de Claude Louzoun à quelques jours du dernier CN de février. L'année dernière, j'évoquais la disparition de Robert Castel et je ne savais pas que cette année une autre disparition bien plus proche encore serait à l'ordre du jour. L'ombre de Claude Louzoun est là, présente dans ce lieu où, à l'occasion du séminaire du CEDEP, il était venu alors qu'il était encore très faible.

L'espoir d'un changement de perspective en matière de santé du fait de l'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle majorité ne s'est pas vraiment concrétisé. En effet, même si la manière de faire a changé avec plusieurs rapports, des réunions auxquelles l'USP a participé ainsi que de nombreux acteurs de la psychiatrie et un climat d'échanges positifs, les résultats qui en sortent sont très en deçà de nos attentes, que ce soit en matière d'organisation hospitalière, de politique de santé ou en ce qui concerne l'avenir de la psychiatrie.

Sur le plan du fonctionnement syndical

Cette année, 20 conseillers nationaux dont 3 nouveaux ont participé à 7 conseils nationaux (21 avril, 2 juin, 8 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre et 2 février). L'USP a diffusé 6 communiqués de presse et signé plusieurs appels et pétitions (UCIJ, Roms de Lille).

Le bureau élu en avril et mai comprend :

- Président : Eric Bogaert
- 5 vice-présidents : Alain Abrieu, Alain Chabert, Claire Gekiere, Marie Napoli et Pierre Paresys
- Trésorière : Annie Guezennec et Trésorier adjoint : Philippe Gasser
- Secrétaire : Martine Bourlier et Secrétaire adjoint : Olivier Boitard

Avec des remerciements aux secrétaires Marie-Odile Herter et Lola Martel pour leur efficacité et leur disponibilité, mais aussi Olivier Boitard et Claire Gekiere pour leur aide.

Durant cette année plusieurs sujets ont été abordés lors des conseils nationaux :

- A l'occasion du dernier congrès l'idée d'un courrier pour les psychiatres hospitaliers en vue de faire connaître les positions de l'USP avait été émise et s'est peu à peu concrétisée. Elle a aboutie au courrier mis récemment sur le site. La difficulté est la diffusion aux psychiatres hospitaliers (adhérents, CPH ?).
- Une plate-forme commune SAF, SM et USP au sujet de la loi du 5 juillet 2011 a été réalisée ainsi qu'un communiqué commun après le rapport présenté par le député socialiste M. Robiliard. Ce rapport a fait état de certains des problèmes que nous avons évoqués, mais la proposition de loi qui a été étudiée et finalement votée s'est révélée bien décevante, les seules modifications étant pour l'essentiel celles pointées par le Conseil constitutionnel,

malgré plusieurs interventions de membres de l'USP. Les quelques améliorations concernent l'intervention du JLD et de l'avocat, la loi insiste sur la ré-hospitalisation si refus de soins, mais seulement si les troubles le nécessitent. Après la promulgation de la loi du 27 septembre 2013, il y a eu peu de réactions et d'initiatives à l'exception du SAF qui a sollicité des membres du CN pour animer des actions de formation auprès des avocats. Le projet de rencontrer le SM et le SAF pour envisager des réflexions autour de la nouvelle loi ne s'est pas encore concrétisé, malgré l'intérêt de croiser les regards lorsque les changements seront effectifs afin d'être prêts à intervenir au moment où elle sera réévaluée (il est prévu qu'elle le soit au bout d'un an).

- L'USP a été auditionnée par la mission parlementaire concernant la psychiatrie en décembre dernier. Le rapport est paru en janvier. Ce rapport pose la nécessité d'appliquer la politique de secteur tout en se laissant aller sur des standards actuels (équipes mobiles...) et renvoie la profession à ses manques et ses contradictions. Il sera certainement questionné à l'occasion de ce congrès et dans les mois à venir.

- La stratégie nationale de santé évoquée par la ministre de la santé Marisol Touraine. Il a été question d'une réflexion à entreprendre avec le SMG et NSED pour faire un état des lieux de la situation actuelle et en particulier des fermetures et des difficultés d'accès aux soins sujet à l'ordre du jour du congrès. Et de travailler sur des propositions concernant le fichage en psychiatrie : pas de nouveau au sujet de la requête auprès du conseil d'état au sujet du RIMP. La liste de diffusion idppsy permet d'avoir des informations dans ce domaine. Cette question reste d'actualité, même si elle a été peu abordée cette année.

- Plusieurs affaires concernant des psychiatres condamnés ou mis en examen (appel du Dr Cannarelli, médecins de Sainte Egrève après deux non lieux à nouveau mis en examen pour homicide involontaire) et des mouvements de luttes en relation avec des restructurations, des fermetures (Caen, Sainte-Egrève, Cadillac, Saint-Étienne service du Pr Berger...) ont été évoquées et ont fait l'objet pour certains de communiqués.

- Des questions individuelles ont été abordées concernant des psychiatres d'exercice public et des libéraux qui avaient demandé des conseils ou des informations. M. Napoli a siégé à la commission de discipline.

- Lors du dernier CN, il a été question du problème des demandeurs d'asile qui se voient de plus en plus souvent déboutés quand ils évoquent la question des soins. Cette question s'est posée dans plusieurs régions, il serait peut être intéressant de voir ce qu'il en est sur un plan national.

- Début février, C. Gekiere a représenté l'USP lors de l'audition à l'Assemblée Nationale au sujet du projet de loi modifiant la loi du 30 octobre 2007 instituant un contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Nos appartenances et nos liens

Toujours nombreux, mais pour certains en sommeil (CNU anti délation). Par contre, le CLEJ s'est remobilisé autour de la réforme Taubira.

- Le CEDEP a organisé son séminaire annuel du 18 au 20 mai 2013 à Paris sur le thème : « Cliniques en situation, clinique de mouvements ». Il a réuni une quarantaine de personnes de plusieurs pays européens. Le prochain séminaire est prévu les 7, 8 et 9 juin 2014.

- Plusieurs membres ont participé aux assises citoyennes pour l'hospitalité en psychiatrie et dans le médico-social, les 31 mai et 1^{er} juin 2013 à Villejuif, organisées par les CEMEA et le collectif des 39 dont plusieurs membres de l'USP font partie. A. Abrieu est intervenu lors du meeting du samedi après-midi.

- Concernant Pratiques de la Folie, un souhait a été formulé lors de plusieurs CN pour s'en rapprocher, en particulier dans l'idée de travailler à la création d'une université alternative de psychiatrie.

- Nos liens avec le SMG sont toujours importants. L'USP a soutenu financièrement dernièrement la revue *Pratiques* en abonnant plusieurs membres du gouvernement et des personnalités à la revue.

- Nous sommes toujours membre du CASP (comité d'action syndical en psychiatrie) qui se réunit régulièrement et où nous avons toujours deux représentants. La charte a été réécrite et il travaille sur un projet de classification en psychiatrie sur le modèle de la classification

française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent pour faire pendant au DSM5 et à la CIM.

- Nous sommes toujours membres de la CPH (confédération des praticiens hospitaliers) où il a beaucoup été question du DPC cette année. La CPH, comme les autres intersyndicales de PH, n'a pas été satisfaite des quelques aménagements proposés par le ministère concernant les CME et n'a pas voulu signer le pacte de confiance. Avec les autres intersyndicales, la CPH a été à l'initiative d'un sondage auprès des PH concernant le fonctionnement des pôles en réponse à l'évaluation demandée par le ministère auprès des conférences de présidents de CME sur ce même sujet. Ce sondage a eu un certain succès du fait de l'importance du nombre de réponses et a révélé un important malaise et une évaluation plutôt négative du fonctionnement des pôles. Ces questions ont été abordées lors de la journée du praticien du 18 octobre où plusieurs membres du CN sont intervenus.

- Dans le cadre de la CPH plusieurs membres de l'USP ont été désignés pour faire partie des commissions régionales paritaires. Ces commissions valideront les projets des ARS, seront consultées sur l'organisation de la permanence des soins et son évaluation, sur le suivi des emplois médicaux et l'adaptation aux besoins de l'activité hospitalière, les conditions de travail, le temps de travail et l'attractivité dans le cadre d'un renforcement du dialogue social.

- Ph. Gasser est le représentant de l'USP dans le cadre du conseil syndical du CNPP rattaché à la Fédération des spécialités médicales, mais ce conseil a bien du mal à se mettre en place du fait de tensions entre les différentes composantes (collège scientifique : 12 membres au titre du CNQSP/CNUP/FFP et 8 membres au titre du conseil syndical). Le CNPP est l'organisme qui doit émettre des avis sur la formation des psychiatres, en particulier dans le cadre du DPC et proposer des noms d'experts pour siéger à la FSM (fédération des spécialités médicales) et la CSI (commission scientifique indépendante).

- Toujours membre d'ATTAC, dans ce cadre les membres de l'USP ont participé à l'altersummit les 7 et 8 juin 2013 à Athènes, point culminant de 6 mois de mobilisations contre les choix austéritaires de l'Union Européenne, participe au collectif solidarité France Grèce à l'initiative d'une campagne de solidarité pour aider les dispensaires sociaux, des 3 C (collectif contre les franchises, convergence des services publics, coordination des comités de défense des maternités et Hôpitaux de proximité) et du collectif Notre santé en danger qui a organisé « 6 heures pour la santé et la protection sociale » le 25 mai 2013 à Paris. Dans ce cadre, l'USP a signé le manifeste du réseau européen contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale. Le collectif NSED envisage une journée de mobilisation en mai après le passage dans plusieurs villes d'une caravane pouvant associer des militants de pays limitrophes afin d'échanger sur les difficultés dans le domaine de la santé, dans le cadre du tour de France pour l'accès aux soins et à la santé organisée par la coordination nationale de défense des maternités et hôpitaux de proximité.

- L'USP a été présente à la fête de l'Huma en septembre 2013 où plusieurs débats sur la psychiatrie ont eu lieu en particulier au sujet du plan autisme.

- Des membres de l'USP individuellement ou en tant que représentants du syndicat participent toujours à différents collectifs : l'Appel des appels, le Collectif des 39 contre la nuit sécuritaire et le collectif « Mais c'est un homme ». Malgré plusieurs tentatives pour le faire vivre, ce collectif qui au départ réunissait de nombreuses organisations et partis politiques ne s'est pas réuni depuis la défection de plusieurs organisations. A l'initiative de Claude Louzoun, il avait été question d'organiser un séminaire mensuel ayant pour thème « pourquoi la psychiatrie a besoin d'une loi ? » pour redynamiser le collectif, mais cela n'a pas pu se réaliser.

- L'USP est membre du collectif « pas de 0 de conduite », très en pointe dans le projet de création d'une instance nationale pour l'enfance.